



MODE D'EMPLOI AVANCE LOCA-PASS®

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Votre propriétaire peut craindre le mauvais entretien du logement. Pour se couvrir en cas de dégradation du logement, il vous demandera le versement d'un « dépôt de garantie ». Ce dépôt de garantie est égal à un mois de loyer hors charge. Il est encaissé au moment de votre entrée dans le logement. Après avoir quitté le logement, vous récupérez le dépôt de garantie dans un délai de 2 mois maximum. Le propriétaire peut déduire le montant du loyer et des charges qu'il vous reste à payer ou le coût des réparations si vous êtes responsable de dégradations. En cas de dégradation, le propriétaire doit vous fournir les justificatifs des sommes réclamées (devis pour la remise en état).

L'AVANCE LOCA-PASS®

Pour payer le dépôt de garantie

Pour payer plus facilement ce dépôt de garantie, le Fastt peut vous faciliter l'accès à une avance, appelée **AVANCE LOCA-PASS®**.

Cette avance, totalement gratuite, est versée sous forme de prêt sans intérêt, et sans frais de dossier.

Elle est remboursable sur une durée de 6 à 36 mois.

Les remboursements sont au minimum de 15 euros par mois et le 1^{er} remboursement commence 3 mois après le versement de l'**AVANCE LOCA-PASS®**.

En cas de départ anticipé, vous avez l'obligation de rembourser les sommes restant dues à l'organisme 1 % Logement dans les 3 mois suivant votre départ du logement.

> **Une seule condition d'accès :**

Être en mission (ou l'avoir été dans le mois précédant votre demande).

> **Démarche :**

Complétez le document joint (AVANCE LOCA-PASS®) et adressez-le à l'organisme 1 % Logement.

Bénéficiaire de l'AVANCE LOCA-PASS® : C'est simple !

Lors de la signature du bail, passez à l'action :



Etape 1 Remplissez le document de l'AVANCE LOCA-PASS®



A remplir par vous

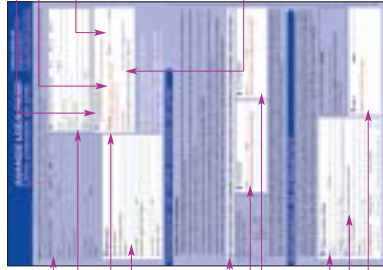
A remplir par vous

Si vous souhaitez que l'avance soit versée à votre propriétaire, cochez la case

A remplir et signer éventuellement le locataire

A remplir par vous et à signer

Violet blanc à conserver



Violet bleu à retourner

Caractéristiques du prêt

Montant > indiquez le montant correspondant au dépôt de garantie. Le dépôt de garantie est égal à un mois de loyer sans les charges.

Durée > vous pouvez choisir une durée de remboursement de **6 à 36 mois** selon le montant du dépôt de garantie (voir ci-dessous).

Comme le prêt est à taux 0, il peut être intéressant de choisir la durée de remboursement la plus importante pour avoir un remboursement le plus faible possible. Les remboursements ne peuvent pas être inférieurs à 15 € par mois.

- 540 € ou plus = remboursement de 6 à 36 mois
- De 360 à 540 € = remboursement sur 6 à 24 mois possible
- De 180 à 359 € = remboursement sur 6 à 12 mois
- Moins de 180 € = remboursement sur 6 mois

Plus la durée est importante, plus vos remboursements seront faibles (voir exemple ci-dessous).
Mensualité > pour calculer la mensualité, il suffit de diviser le montant du prêt par la durée de remboursement.

Exemple >

Dépôt de garantie = 840 euros

| Durée de remboursement | 36 mois | 24 mois | 12 mois | 6 mois |
|---|---------|---------|---------|--------|
| Mensualité = Montant divisé par 36, 24, 12 et 6 | 23,33 € | 35 € | 70 € | 140 € |

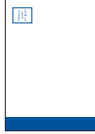
Etape 2 Réunissez les autres pièces à fournir

- 1 Photocopie du bail
- 2 Photocopie de la pièce d'identité du locataire et du colocataire (et de la carte de séjour pour les étrangers).
- 3 Photocopie du dernier bulletin de salaire de la dernière mission d'intérim (ou du contrat de mission ou de la dernière attestation Assefic).
- 4 Relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP) original du locataire (ou du bailleur si l'avance lui est versée directement).
- 5 Pour les locataires de plus de 30 ans : la photocopie de l'avis d'impôt sur les revenus 2006 pour toute demande faite en 2008.

Constituez un dossier complet :
Le document AVANCE LOCA-PASS®
+ les autres pièces ci-dessus

Etape 3 Adressez un dossier complet dans l'enveloppe jointe

A renvoyer à l'organisme 1 % Logement



Dès réception, votre dossier est traité

L'avance pour le dépôt de garantie est versée par chèque, à vous-même ou directement au propriétaire, dans un délai de 15 jours maximum.
Vous commencez à rembourser le prêt trois mois après le versement de l'avance.

Contactez un conseiller

Fastt Services Logement au

0 800 28 08 28

Coût au service d'un passage Fastt



Exemple pour mieux comprendre L'AVANCE LOCA-PASS®

► Mourad, intérimaire, recherche un logement et souhaite bénéficier des services du Fastt.

Il contacte le Fastt au **0 800 28 08 28** (appel gratuit d'un poste fixe) pour recevoir par courrier la « **Demande d'accès aux services logement** » qu'il retourne au Fastt après l'avoir complétée en y joignant les documents nécessaires.

Cinq jours après, Mourad reçoit un courrier contenant une « **Offre préalable de prêt** » à conserver le temps de la recherche.

► Après quelques semaines, Mourad trouve un appartement à louer. Il doit verser le dépôt de garantie d'un montant de **720 €**.

Au moment de la signature du bail, Mourad renvoie à l'organisme 1 % Logement dans l'enveloppe jointe « l'offre préalable de prêt » **remplie et signée** pour bénéficier de l'avance.

Il joint une photocopie du bail, de sa pièce d'identité, et de son dernier bulletin de salaire. Il joint aussi un relevé d'identité bancaire (RIB).

Il précise s'il souhaite que l'avance soit versée directement auprès du propriétaire ou à lui-même.

Il choisit une durée de remboursement de 36 mois de façon à ce que le montant à rembourser (qui ne peut toutefois pas être inférieur à 15 euros par mois) soit le plus faible possible.

► Mourad signe son bail le **1^{er} juin**.

L'avance de 720 € est versée à lui-même ou directement au propriétaire.

Ce n'est que le 1^{er} septembre, 3 mois après le versement de l'avance que Mourad commence à rembourser, par prélèvement automatique, 20 € chaque mois pendant 36 mois (720 € divisés par 36 mois).

Pour bénéficier de conseils et d'information
dans votre recherche de logement

0 800 28 08 28 www.fastt.org

AIDES LOCA-PASS®, AVANCE LOCA-PASS® et GARANTIE LOCA-PASS®
sont des marques déposées pour le compte du 1 % Logement.

